

*Dr COM*

|               |           |
|---------------|-----------|
| SE COOP       |           |
| Date 18/10/93 |           |
| IN            | N° 895/09 |
| OUT           | N°        |

41

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
 ET DE LA COOPERATION  
 B.P. 179 KIGALI

N° 045/03.05.C7/COOP/BILAT

|                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| REPUBLIQUE RWANDAISE                |               |
| MINISTRE DE LA DEFENSE<br>NATIONALE |               |
| ENTREE                              | N° 1026/03-5  |
|                                     | DATE 18/10/93 |

*Dr COM*

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise présente ses compliments à l'Ambassade de France à Kigali et, se référant aux conclusions de la réunion tenue le 20 août 1993 à Kigali entre des représentants de la Mission Française d'Assistance Militaire au Rwanda et ceux du Ministère de la Défense, a l'honneur de lui soumettre ci-après les besoins en assistance technique et matérielle requis pendant et après le processus d'intégration des Forces Armées Rwandaises et des Forces du Front Patriotique Rwandais.

Il s'agit de :

1. Aide à la formation pendant la formation conjointe de l'Armée Nationale et de la Gendarmerie Nationale
  - a. Quarante (40) instructeurs militaires pour l'Armée Nationale;
  - b. Trente (30) instructeurs pour la Gendarmerie Nationale;
  - c. Une aide à la formation spécifique des éléments FPR qui seront intégrés à la Gendarmerie Nationale, car c'est la France qui s'occupe de la formation de la Gendarmerie Nationale depuis sa création.
  
2. Assistance technique militaire pendant et après l'intégration
  - a. Le maintien en place des personnels actuels de l'Assistance Militaire Technique pour la maintenance des matériels et le perfectionnement des personnels pendant et après le processus d'intégration.

.../...

d'Assistance Militaire au Rwanda  
 KIGALI

**Confidentiel**



b. Le renforcement de ce personnel de l'Assistance Militaire Technique par la création des nouveaux postes permanents ci-après:

(1) Au niveau de l'Armée Nationale

Etat-Major

- Un Officier subalterne bureaux 2 et 3
- Un Officier informaticien bureau 4

Bataillon d'Artillerie

- Un Officier supérieur conseiller du Commandant de bataillon
- Un Officier conseiller et un Sous-Officier mécanicien artilleur pour le gros calibre
- Un Officier et un Sous-Officier conseillers Mortiers Lourds.

Transmissions:

- Un Sous-Officier réparateur radios;

(2) Au niveau de la Gendarmerie Nationale

- Un Officier conseiller G3
- Un Officier des transmissions
- Un médecin généraliste
- Un Officier responsable de la formation de la Garde Républicaine.

c. Le maintien en place du DAMI actuel pendant le processus d'intégration.

### 3. Aide matérielle directe

a. Armée Rwandaise

- 40.000 tenues pour les militaires des deux parties (FAR-FPR) pendant la période d'intégration
- 1.500 tentes de pelotons pour abriter les militaires des deux parties dans les zones de regroupement
- Transport: -Dix(10) ambulances
  - Soixante(60) jeeps
  - Cinquante(50) camionnettes
- Aviation: Deux hélicoptères en remplacement de ceux détruits pendant la guerre.
- Transmissions: Rééquiper l'Armée Nationale en matériels de transmission.

b. Gendarmerie Nationale

- Matériel de transmission ALCATEL à compléter.
- Moyens de transport: - Vingt(20) camions
  - Vingt(20) véhicules légers
- Habillement: 10.000 tenues pour les éléments FPR-GdN pendant la période d'intégration
- Matériels de laboratoire de la Police Technique
- Equipement de maintien d'ordre
- Infrastructure: - Extension de l'EGENA
  - Un Camp pour le Groupe d'Intervention.

.../...

Assistance Militaire Un Officier informaticien bureau

**Confidentiel**



Le Ministère se fait à l'idée qu'en formulant cette requête que le Gouvernement Rwandais adresse au Gouvernement Français, l'occasion est ainsi donnée de consolider davantage les excellentes relations d'amitié et de solidarité qui unissent de longue date leurs deux pays.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise remercie l'Ambassade de France à Kigali de son aimable obligeance et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 05-OCT. 1993



AMBASSADE DE FRANCE  
KIGALI

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise KIGALI
- Son Excellence Madame le  
Premier Ministre KIGALI
- ✓ - Monsieur le Ministre de  
la Défense KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise PARIS

Assistance Militaire au Rwanda - Un Officier Informaticien Bureau

KIGALI

Confidentiel